



**- EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
26 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**20 présent(e)s :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

**6 Excusé(e)s :** Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT.

**1 absent(e) :** Mme Maëlle EVARD

Secrétaires de séance : Mme Franck JOURDAN et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 13 février 2024  
2024\_02\_26\_15

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nomenclature : 7.1.1

**Budget primitif 2024 – Parc de la Chaîne**

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN, rapporteur, et sur proposition de la commission des finances, présente le projet de budget primitif 2024 et le soumet au conseil municipal :

<b>En recettes pour la somme de</b>	<b>603 208,49 €</b>
soit :	
- recettes de fonctionnement	1 587,00 €
- recettes d'investissement	601 621,49 €
<b>En dépenses pour la somme de</b>	<b>603 208,49 €</b>
soit :	
- dépenses de fonctionnement	1 587,00 €
- dépenses d'investissement	601 621,49 €

M. Frédéric SALAUN propose le vote au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- vote le budget primitif 2024 du parc de la Chaîne tel que présenté
- autorise M. le Maire à signer tout document afférant à la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

